

RAPPORT ANNUEL

2024

 Handicap
& Société
Fonds de dotation

ABILITIS (INITIATEUR
DES POSSIBLES)
FONDS DE DOTATION AU SERVICE DE L'AUTONOMIE ET DE LA CITOYENNETÉ

EN PARTENARIAT AVEC

 **Intégrance**
La mutuelle des solidarités

 GROUPE
APICIL



SOMMAIRE

3

Le mot de la présidente

3

Le mot du directeur général

4

Introduction concernant l'exercice clos le 31/12/2024

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS

6

Fonctionnement interne

8

Le site Internet du Fonds de dotation

10

Activités externes : rapports avec les tiers

11

Les projets soutenus

12

Focus sur quelques projets

17

77 projets, 5 thèmes et 12 régions

18

Les initiatives du Fonds Handicap & Société

LE RAPPORT FINANCIER

20

Le résultat et le bilan 2024

LES ANNEXES

25

Actif/Passif

26

Le compte de résultat

27

Autres informations

- Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds et leurs montants
- Informations réglementaires

29

- Personnes morales bénéficiaires des redistributions et leurs montants
- Partenariats
- Libéralités reçues
- Engagements hors bilan donnés ou reçus
- Variation des immobilisations
- Variation des amortissements

31

- Variation des fonds propres
- Suivi des fonds dédiés
- Variation des provisions pour risques et charges

32

- Ventilation des créances et dettes selon leurs échéances
- État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour 2024
- Dettes garanties par des sûretés réelles
- Suivi des évolutions des effectifs

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

33



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chantal Lebatard

Voici plus de 15 ans que le Fonds Handicap et Société, créé par la mutuelle Intégrance en 2010, exerce une action de mécénat pour des associations, quelle que soit leur dimension, œuvrant auprès des personnes handicapées, comme pour des organismes de recherche ou d'entreprises culturelles, afin de permettre aux personnes handicapées d'être mieux intégrées dans la société. Avec le soutien de ses partenaires, le Fonds contribue à renforcer le lien social afin d'offrir aux personnes les plus fragiles, notamment les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies chroniques, plus de solidarité et d'équité dans le respect de leur dignité.

Sur l'ensemble de l'année 2024, le Fonds Handicap & Société toujours très sollicité, comme le manifeste l'activité de son site, a soutenu financièrement 77 projets présentés par des associations pour améliorer le bien-être des personnes en situation de handicap et ou de perte d'autonomie ou faciliter leur insertion sociale, ou promouvoir des recherches sur le handicap, par des organismes culturels, musées nationaux, théâtres, festivals pour favoriser l'accès à la culture de tous, ou par des organisations sportives pour développer la pratique sportive des personnes qu'elles accompagnent notamment dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques.

Année après année, les besoins en accessibilité, en accompagnement et en solidarité se sont faits plus pressants. C'est pour marquer son souci constant de mieux répondre à ces demandes que le Fonds de dotation Handicap & Société a élargi ses missions à toutes les personnes vulnérables, qu'elles soient en situation de handicap ou en perte d'autonomie et est devenu ABILITIS.

Malgré un contexte difficile, promouvoir une société plus solidaire où chacun peut être pleinement acteur citoyen, c'est faire vivre les valeurs humanistes du Fonds Handicap et Société. Une belle aventure à poursuivre sous son nouveau nom d'ABILITIS.



LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Stéphane Bridel

L'année 2024 a principalement été marquée par la refonte de l'identité du fonds. En effet, près de 15 ans après sa création, Handicap & Société a changé de nom et a élargi son périmètre d'action. Il est devenu le fonds de dotation ABILITIS.

Historiquement dédié à l'inclusion des personnes en situation de handicap, ABILITIS s'engage désormais à soutenir et accompagner, par voie de mécénat et d'appels à projet, les entreprises, les associations, ainsi que l'ensemble des acteurs de l'innovation, qui contribuent à l'inclusion dans la société des personnes en situation de handicap mais aussi plus largement en perte d'autonomie.

La nouvelle identité a également été l'occasion de procéder à la refonte du site Internet. Plus moderne et plus accessible, il est le site de référence au service de l'autonomie et de la citoyenneté. Il n'a pas fini d'évoluer puisque fin 2025, les particuliers qui le souhaitent pourront y déposer des dons.

C'est aussi en 2024 qu'ABILITIS a réalisé un livre blanc *Intelligence artificielle et maintien à domicile : réalité ou fiction ?* Réalisée avec le soutien de la mutuelle Intégrance, du Groupe APICIL et de Corélia, et en partenariat avec l'institut Viavoice, cette étude interroge les promesses de l'intelligence artificielle face au défi du maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie, qu'elle résulte d'un handicap ou de l'avancée en âge.

L'année à venir sera notamment celle d'une nouvelle édition du Prix Handi-livres, un moment fort pour ABILITIS.

Notre fonds reste fidèle à ses valeurs et continue de se mobiliser pour favoriser l'inclusion des plus vulnérables dans la société.

Donner vie aux valeurs qui nous sont chères est ancré dans notre ADN.



INTRODUCTION CONCERNANT L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

L'Assemblée Générale de la mutuelle Intégrance du 6 juin 2010 a décidé la création d'un fonds de dotation dénommé « Fonds Handicap & Société par Intégrance ».

Ce fonds de dotation offre les avantages suivants :

- Promouvoir, dans un cadre juridique plus souple, la cause du handicap;
- Bénéficier d'un régime fiscal avantageux;
- Recevoir des fonds d'organismes tiers.

L'objet du Fonds est de recevoir et gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable afin, soit de réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général dans le secteur du handicap et de la perte d'autonomie, soit d'assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres ou de ses missions d'intérêt général en faveur du handicap et de la perte d'autonomie.

En outre, ce Fonds doit permettre la poursuite d'actions initialement menées par son partenaire fondateur la mutuelle Intégrance, telles que l'organisation de colloques relatifs au handicap ou aux personnes en perte d'autonomie, le prix Handi-livres, le développement de partenariats avec des associations. De plus, le Fonds de dotation a été rejoint dès 2011 par son partenaire solidaire, le Groupe APICIL, au travers de son action sociale et de sa complémentaire santé APICIL Mutuelle, lui permettant ainsi de mener de nombreuses actions de mécénat en faveur d'une meilleure intégration des personnes handicapées.

Le Fonds de dotation Handicap & Société a pour objet de mener une action de mécénat, ceci afin de réaliser une œuvre ou une mission dans le secteur du handicap, de la dépendance et de la perte d'autonomie, ou d'assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres.

Aux côtés des associations et tout en respectant la particularité de chacune d'elles, il participe à de nombreux projets associatifs et alimente le débat sur le handicap et la dépendance.

Aujourd'hui, le Fonds de dotation Handicap & Société a une triple vocation :

- Le mécénat : soutenir les initiatives associatives en faveur des personnes vulnérables.
- Le plaidoyer : initier et animer le débat autour des enjeux sociétaux forts liés aux questions d'autonomie.
- Accompagnement 360° : promouvoir et accompagner des associations dans la réalisation de leurs projets et de leurs actions ainsi que la recherche.

La dotation en capital du Fonds de dotation est constituée par :

- une somme initiale non consommable versée par le Fondateur d'un montant de 1 000 € (mille euros);
- des apports financiers consommables versés par le Fondateur au cours de l'année pour le financement et la promotion des actions d'intérêt général dans le secteur du handicap et de la perte d'autonomie conformément à l'objet défini à l'article 2 des statuts du Fonds.

Les ressources du Fonds de dotation sont constituées :

- des revenus des dotations;
- des produits des activités autorisées par les présents statuts;
- des produits pour rétributions pour services rendus.

Les apports financiers peuvent être complétés par :

- les dons et legs des personnes physiques;
- les dons des personnes morales.

L'objet et les règles de fonctionnement du Fonds ont été précisés par ses statuts. Conformément à l'article 140 VI de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, le Fonds de dotation adresse chaque année à l'autorité administrative un rapport d'activité auquel sont joints le rapport du Commissaire aux comptes et les comptes annuels.

Le présent rapport contient le rapport d'activité accompagné du rapport financier. Le rapport du Commissaire aux comptes et la certification seront présentés devant le Conseil d'administration.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS



*Comité départemental
du Loiret - Para-aviron
adapté/partagé.*



FONCTIONNEMENT INTERNE

La création du Fonds

Le fondateur du Fonds de dotation est la mutuelle Intégrance, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro 340 359 900 dont le siège est situé au 51 rue Paul Meurice 75020 Paris, représentée par son Assemblée Générale.

Pour la réalisation des formalités de constitution, le fondateur a mandaté Monsieur Jean Barucq, en qualité de Président de la Mutuelle, élu par délibération du Conseil d'administration de la Mutuelle du 2 octobre 2009 dûment habilité aux fins des présentes par l'Assemblée Générale de la Mutuelle du 5 juin 2009.

Le Fonds Handicap & Société par Intégrance a été déclaré à la Préfecture de Police de Paris. Sa création a été publiée au Journal Officiel du 13 novembre 2010 (numéro 20100046), date à laquelle le Fonds a acquis sa personnalité juridique. Les statuts du Fonds Handicap & Société actualisés ont été déclarés à la Préfecture de Paris le 10 avril 2013 suite à l'augmentation du nombre d'administrateurs. Modification des statuts le 25/10/2022 publié au journal officiel du 28 mars 2023.

Ouverture d'un compte bancaire : un compte de dépôt à vue a été ouvert auprès du Crédit Coopératif en date du 14 octobre 2010.

Lors de la première réunion du Conseil d'administration du 30 septembre 2010, celui-ci a procédé à l'adoption d'un règlement intérieur, des procédures internes.

Il a en outre :

- défini les règles de délégations de signatures et de pouvoir;
- défini une procédure d'acceptation des dons;
- défini une procédure sur l'utilisation des dons;
- défini la politique de placement;
- défini la procédure du pilotage financier.

Le Conseil d'administration du jeudi 30 septembre 2010 a également décidé la nomination en qualité de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant respectivement :

- le cabinet Forvis Mazars représenté par Monsieur Emmanuel Chamavel, associé;
- le cabinet Forvis Mazars représenté par Monsieur Frédéric Maurel.

La gouvernance

► Le Conseil d'administration

En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois...

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| ■ Mercredi 28 février | ■ Vendredi 28 juin |
| ■ Vendredi 22 mars | ■ Vendredi 27 septembre |
| ■ Lundi 29 avril | ■ Mardi 29 octobre |
| ■ Jeudi 23 mai | ■ Lundi 25 novembre |

... ainsi que trois fois en séminaire

- Jeudi 1^{er} février
- Mercredi 2 et jeudi 3 octobre

Le Conseil d'administration examine et valide l'ensemble des projets soutenus, les manifestations, rencontres et orientations du Fonds Handicap & Société.

Le Fonds Handicap & Société subventionne des projets se déroulant en France et DROM-TOM, portés par des associations ou fondations reconnues d'utilité publique ou par des organismes d'intérêt général dans les domaines suivants : culture, éducation, équipement spécifique structure, recherche scientifique, santé, social, sport...

En 2024, le Fonds de dotation a assuré sa mission d'accompagnement, en distribuant des fonds afin de venir en aide aux associations.

En 2024, le Fonds Handicap & Société a procédé à un travail de refonte de l'identité de marque et de charte graphique, et a élargi ses cibles, ainsi le 3 décembre 2024 le Fonds de dotation a changé de nom et est devenu ABILITIS.

Modification des Statuts du Fonds Handicap & Société

La modification des statuts a été validée et votée au Conseil d'administration du 25 novembre 2024, déclaré au journal officiel le 19 décembre 2024 et publiée au journal officiel le 21 janvier 2025.

Gouvernance du Fonds Handicap & Société

Nomination de Patrick Chague en qualité d'administrateur le 1^{er} février 2024.

Nomination de Mickael Manaranche en qualité de personne qualifiée avec voix consultative le 28 juin 2024.



Jean Barucq
Président d'honneur



Stéphane Bridel
Directeur général



Chantal Lebatard
Présidente



Jean Traynard
Vice-Président



Émeric Guilleumou
Administrateur



Maurice Beccari
Administrateur



Patrick Chague
Administrateur



Alexandra Caringi
Administratrice



Marie-Pierre Ange
Personne qualifiée
avec voix consultative



Mireille Saliba
Personne qualifiée
avec voix délibérative



Patrick Gohet
Personne qualifiée
avec voix délibérative



Hélène Delmotte
Personne qualifiée
avec voix consultative



Mickaël Manaranche
Personne qualifiée
avec voix consultative



LE SITE INTERNET DU FONDS DE DOTATION

2024 a été une année charnière pour le fonds de dotation puisqu'un travail de refonte de l'identité de marque et de charte graphique, a été réalisé en décembre 2024, de plus le Fonds de dotation a changé de nom et est devenu ABILITIS.

Le Fonds Handicap & Société du 1^{er} janvier au 2 décembre 2024

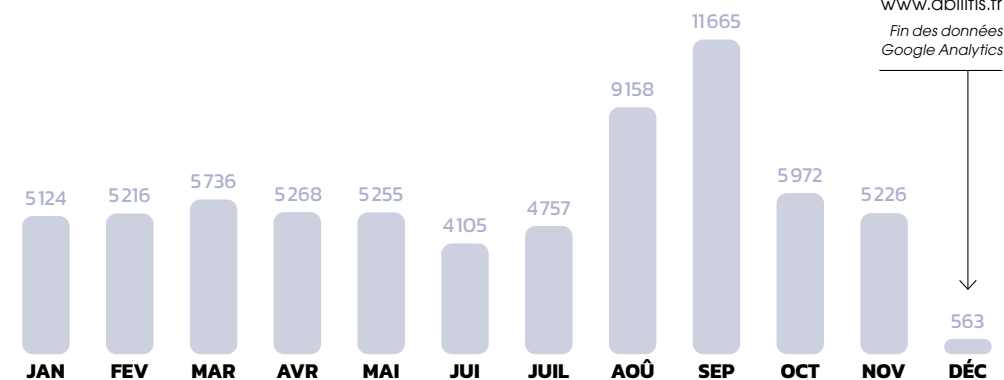
Site Internet www.fondshs.fr

Le site propose de nombreuses informations à destination des personnes handicapées ou en perte d'autonomie et les informe régulièrement.

De nombreuses rubriques sont mises en place pour répondre aux questions concernant les personnes vulnérables et leur proposer des idées, des services spécialement adaptés à leur situation. Les internautes trouvent ainsi des conseils et informations utiles concernant les transports accessibles, la santé, les lois et règlements en vigueur, les manifestations régionales et nationales organisées en faveur du handicap...

Trafic 2024

Plus de 68000 visites sur l'ensemble de l'année (du 1^{er} janvier au 3 décembre 2024). En moyenne, sur 11 mois, 6186 visites.



Sources : Fonds Handicap & Société/Imagence, 2024

Les réseaux sociaux du 1^{er} janvier à décembre 2024



La communauté du Fonds Handicap & Société sur Facebook en 2024 : 1 203 visites générées par la page FB (+ 42 % par rapport à 2022).

2 092

Nombre de followers au 31/12/24 (+ 5,7 %)

1310

Visites générées (+ 9 %)

126

Nombre de publications

1329

Nombre d'interactions

2 %

Taux d'engagement

69 803

Couverture de la page (notamment grâce aux publications boostées de novembre/décembre 2024)

Publications marquantes en 2024

Publication du 28/12/24

41582 vues

7 interactions (publication boostée)

Publication du 07/07/24

1468 vues

6 interactions

Publication du 29/04/24

1364 vues

19 interactions

Sources : Google Analytics –Facebook – X.



(ex Twitter)

Le Fonds de dotation compte une communauté de 915 abonnés (+ 6 %) au 31/12/2024.

384 Visites générées (+ 184 %)

109 Nombre de publications

817 Nombre d'engagements

15 296 Impressions

5,3 % Taux d'engagement

Posts les plus vus en 2024

Publication du 26/01/24

462 impressions

35 engagements

Publication du 11/10/24

424 impressions

27 engagements

Publication du 31/01/24

537 impressions

39 engagements

Publication du 07/09/24

1366 impressions 11 engagements

Le site du Fonds Handicap & Société devient ABILITIS

Le site www.abilitis.fr est lancé le 3 décembre 2024

Il s'agit d'un site web d'une marque qui se réinvente. Il a fallu s'assurer que les habitués ne soient pas perdus et qu'ils trouvent rapidement les informations recherchées. L'ensemble du site a été repensé, simplifié et mis au goût du jour.

Le design du site est désormais responsif et accessible à tous. De plus le back-office est maintenant à la main des équipes du Fonds de dotation.

Pas de statistique de fréquentation sur le mois de décembre.





ACTIVITÉS EXTERNES : RAPPORTS AVEC LES TIERS

Les libéralités reçues

Les partenaires soutiennent l'ensemble des activités du Fonds Handicap & Société.

Le partenaire fondateur



Depuis 45 ans, la mutuelle Intégrance est un acteur incontournable de la protection sociale et experte des questions liées à la prévention et à la perte d'autonomie. Elle a pour vocation de proposer des solutions innovantes et adaptées à tous les besoins de santé. Solidaire par nature, Intégrance propose des solutions en complémentaire santé, assistance, prévoyance et assurance-vie éligible à l'Épargne Handicap, mettant un point d'honneur à éviter toute forme d'exclusion et de discrimination.

Intégrance est au service des particuliers, des aidants familiaux, des travailleurs en ESAT, des mandataires judiciaires mais aussi des associations et entreprises du secteur sanitaire et médico-social ou au sein de l'Économie sociale et solidaire.

Plaçant la solidarité au cœur de toutes ses actions, elle est la première mutuelle nationale à avoir été reconnue Entreprise solidaire d'utilité sociale par l'agrément ESUS.

La mutuelle Intégrance fédère un écosystème solidaire animé par la volonté de soutenir les plus vulnérables et leur entourage en portant leur voix et en défendant leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.

Le partenaire solidaire



Le Groupe APICIL, un des groupes leader de la protection sociale et patrimoniale en France avec 3,9 Md€ de chiffre d'affaires, propose une gamme complète de solutions performantes et adaptées en santé-prévoyance, épargne et services financiers, ainsi que retraite pour particuliers et professionnels. APICIL propose également des solutions assurantielles et des services spécialement conçus pour répondre aux besoins des agents territoriaux. Enfin, le Groupe se positionne sur le marché du service à la personne en mettant à disposition des offres en lien avec le bien-vieillir, la santé, l'accompagnement de la qualité de vie au travail.

Les partenaires de soutien thématique





LES PROJETS SOUTENUS

De nombreuses associations françaises agissent en faveur des personnes handicapées. Pour pouvoir mener à bien leurs actions, les associations ont besoin d'un soutien financier et logistique. L'objectif du Fonds Handicap & Société est de s'engager auprès d'associations, de professionnels et de bénévoles qui œuvrent pour renforcer le lien social et favoriser l'accès à tous à une pleine citoyenneté.

En 2024, le Fonds Handicap & Société a étudié 265 demandes et a soutenu 77 projets, soit 29 % des dossiers présentés en Conseil d'administration.

CULTURE

ASC La Sapinière
Association Bowidel
Association CAPAilleurs
Association Le Jardin des Lumières
Association Les PEP18
Association Plus de Sons
Association SPAVER22
Association Yotta
Centre des Monuments Nationaux
Cinésourds
Cité de la Musique - Philharmonie de Paris
Éditions Plaine page
Festival des 3 Continents
IME La Rivière
Fonds de dotation KILÉMA
La Maison Perchée
Les Nuits de Fourvière
Mozaïk
Nord Théâtre
Options Arts Médias
Orchestre National de Lille
Plume de Cheval
Théâtre du Châtelet
Zicomatic
ZimZam

SPORT

À deux (roues) pour une expérience encore plus joelestique
Accès Montagne Expérience (AMX)
APEI Centre Alsace

APEI Les Papillons Blancs du Libournais
APF France Handicap - Moselle
Association Coallia
Association Espérance
Association Norman Edmunds
Association Vhasi (Vacances handicap atout sportif international)
Bordeaux Foot Fauteuil
Comité départemental d'aviron du Loiret
DAME (Dispositif d'accompagnement médico-éducatif) de la Fondation Pluriel
École élémentaire Noël Bernard
FFSA
Fondation Filseine
Handisport Rethélois
Île Handi
IME Pierre Carême
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport
NanteShowDown
Pilat Handi Nature 42
Pyrhando
Rallye Aérien Étudiant
Tous Hansemble EMN

VIE SOCIALE

Archange Autisme
Association des Aidants familiaux du Finistère
Association DREAM
Association EURECAH
Association Papillons Blancs en Champagne
Association Polygone
Couture thérapeutique - Retrouver le fil
Équipage 38

Help on Time
IADES
Maison médicale Jeanne Garnier
MiniBigForest
Positive Lab
Trisomie 21 France
UNAPEI - Prix Pierre Lagier

SANTÉ/QUALITÉ DE VIE

Afa Crohn RCH France
Association 93'or d'enfants
Association Autisignes
Association Éclat d'âme - Des chevaux pour révéler ses compétences
Association LÉA
CHU Angers
Faire Face
Fonds de dotation Jean-Jacques Puyoo
HandiCaPZéro
HOVIA
Maison d'accueil spécialisée « La Bleuse Borne » - Les Papillons Blancs du Valenciennois
Maison d'accueil spécialisée « L'Archipel » - ADAPEI Nouelles

ÉQUIPEMENT

Association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés
Association Soleil pour tous
Chris Ambraisse Boston



FOCUS SUR QUELQUES PROJETS

Le Fonds Handicap & Société au côté de toutes les associations dans différents domaines et quelle que soit leur dimension.

Afin de répondre à sa vocation pour une meilleure accessibilité pour tous, le fonds de dotation s'attache à soutenir toutes formes d'associations. Il soutient donc chaque année en majorité de nombreuses petites associations qui peuvent avoir besoin d'un coup de pouce pour mener à bien un projet qui pourra changer la vie de leur petite structure. Par exemple, en 2024, l'école élémentaire Noël Bernard en Bretagne pour une sensibilisation au handicap par la découverte et l'initiation au basket fauteuil. Mais aussi pour offrir une meilleure accessibilité au plus grand nombre, le Fonds Handicap & Société soutient chaque année, et cela depuis sa création, des structures plus importantes. Citons par exemple, la FFSA (Fédération Française du Sport Adapté), qui grâce à l'accompagnement du fonds, permet aux sportifs déficients intellectuels de réaliser des stages toute l'année et ainsi accéder à des compétitions internationales.

Il y a également la FIRA (Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap), qui a pour objectif de mettre les résultats de la recherche appliquée au service des acteurs de terrain, pour améliorer la qualité de vie et la participation sociale des personnes handicapées. Enfin, de nombreux lieux de culture qui reçoivent le soutien du fonds depuis de nombreuses années : le musée du Quai Branly-Jacques Chirac, la Philharmonie de Paris, les nuits de Fourvière à Lyon...

La culture

► Centre des Monuments Nationaux : *Histoires paralympiques De l'intégration sportive à l'inclusion sociale (1948-2024)*

Alors que l'année 2024 a marqué l'accueil en France des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, le Centre des monuments nationaux avait choisi de consacrer une exposition à l'histoire du mouvement paralympique. Cette dernière s'est tenue au Panthéon, un monument qui incarne les combats et engagements citoyens. La scénographie a été pensée pour assurer un confort de visite pour tous : hauteur des mobiliers, inclinaison des écrans, espaces de circulation adaptés. Elle intégrait des stations de consultation en position assise pour l'écoute de contenus audio (portraits sonores d'athlètes et textes de l'exposition lus) ainsi qu'un espace dédié à la consultation de vidéos en langue des signes française et en langue des signes internationale. De plus, un parcours multisensoriel proposé au fil de l'exposition avec des dessins tactiles et des objets à toucher, ponctuait la visite. Était mis gratuitement à la disposition des visiteurs, sur demande à l'accueil, un livret d'accompagnement à la visite en français facile à lire et à comprendre (FALC).

Le Fonds Handicap & Société se réjouit d'avoir pu soutenir ce beau projet de mise en accessibilité.



Association SpaVer22 : un salon du livre pour sensibiliser sur le handicap et les maladies invisibles chroniques

L'association SpaVer22, qui soutient les personnes atteintes de spondylarthrite ankylosante, polyarthrite rhumatoïde et de la maladie de Verneuil, a organisé le 6 octobre 2024 un salon du livre inclusif et gratuit dans la salle des fêtes de la commune du Quillio (Côtes-d'Armor). Le but de cet événement littéraire est de sensibiliser le grand public sur le handicap et les maladies invisibles chroniques et handicapantes en présence d'auteurs et de maisons d'édition. Intitulé « Des mots pour apaiser nos maux », le salon a accueilli plus de 40 auteurs, illustrateurs et créateurs de tous les univers (romans, policier, jeunesse, biographie, science-fiction, poésie, bande dessinée, etc.), ainsi que des maisons d'édition. Pour cette première édition, des conférences et des animations ont également eu lieu pour les enfants et les adultes. Le Fonds Handicap & Société a soutenu l'association SpaVer22 dans l'organisation de l'édition 2024 de ce rendez-vous littéraire ouvert à tous.



Projets Accessibilité & Handicap aux Nuits de Fourvière

Les Nuits de Fourvière à Lyon ont pour vocation à faire découvrir au plus grand monde sa programmation dans toutes les disciplines du spectacle vivant : théâtre, danse, cirque et musique. En faveur de l'accessibilité et du handicap, le festival propose à chaque édition un éventail de dispositifs adaptés, d'ateliers de sensibilisation et de pratique artistique à destination de tous les handicaps. Les objectifs sont multiples : réduire les inégalités d'accès aux arts et à la culture, faire découvrir la richesse du spectacle vivant, sensibiliser le public autour des problématiques du handicap et de l'accessibilité, favoriser les rencontres entre les publics et les artistes et développer la coopération avec les acteurs culturels, sociaux, associatifs et éducatifs de tous les territoires de la métropole de Lyon. En soutenant ce projet, le Fonds Handicap & Société répond à l'une de ses missions qui est d'améliorer la place des personnes en situation de handicap dans la société et l'accès à la culture.

Livrets FALC des Expositions de la Cité de la Musique et visio guide à la Philharmonie de Paris (saison 2024/2025)

Grâce à des textes simplifiés et à de nombreuses illustrations développées par des experts, les livrets FALC (Faciles à lire et à comprendre) permettent au public en situation de handicap mental de découvrir les expositions de la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris en toute autonomie. Cet outil permet aux publics individuels comme aux groupes constitués de préparer leur visite et d'être guidés et éclairés durant celle-ci. Les livrets sont disponibles gratuitement en version papier à l'entrée des expositions, et en version numérique dans l'onglet « accessibilité » du site Internet de la Philharmonie.

C'est dans cet engagement de rendre accessibles toutes ses expositions, que le Fonds de dotation soutient la Philharmonie de Paris depuis la création de la collection FALC qui accompagne chacune des expositions.



« En scène » pour Zicomatic

L'association Zicomatic lutte contre l'isolement des personnes en situation de handicap physique, mentale grâce à la culture. Elle offre de nombreux projets culturels au sein de structures médico-sociales en Auvergne Rhône-Alpes et permet de sensibiliser à un regard différent sur le handicap. Depuis plusieurs années, le Festival « En scène » est un événement culturel où la musique sert de levier à l'inclusion et à la solidarité. Accessible à toutes et à tous, il permet à des personnes en situation de handicap de partager la même scène que des artistes non handicapés, professionnels et reconnus. Le festival se veut également solidaire par une démarche sociétale, en accueillant des personnes vivant dans la grande précarité comme bénévoles.

Soutenir le festival « En scène » pour Zicomatic dans sa démarche inclusive et solidaire correspond parfaitement aux missions du Fonds Handicap & Société.

Le sport

Préparation des athlètes de la FFSA aux compétitions internationales : destination PARIS 2024



La Fédération française du sport adapté est la fédération multisports au service des personnes en situations de handicap mental et/ou physique. Elle compte à ce jour plus de 65000 licenciés, ce qui fait d'elle la plus importante fédération de sportifs en situation de handicap en France. La mission principale de la FFSA est d'offrir à toute personne en situation de handicap



mental et/ou psychique, quelques que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins la possibilité de vivre la passion du sport de son choix dans un environnement voué à son plaisir, sa performance sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté.

Le Fonds Handicap & Société, aux côtés de la FFSA depuis de nombreuses années, a ainsi accompagné les athlètes pour Paris 2024 et félicite tous les sportifs qui se sont qualifiés ou apportés des médailles à la France.

► Roule avec le Comité départemental d'aviron du Loiret

Créée en 1983, la mission du Comité départemental d'aviron du Loiret est de donner la possibilité à toutes les personnes en situation de handicaps ou non de pratiquer une activité physique adaptée à leur besoin, le para-aviron adapté/partagé, dans le département du Loiret mais également dans toute la Région Centre Val-de-Loire. Il s'agit d'une pratique innovante pouvant se pratiquer en intérieur, sur ergomètre comme en extérieur, en bateau, en développant le para-aviron adapté/partagé. En loisir, bien souvent les établissements spécialisés et/ou scolaires se déplacent directement sur site pour la pratique. Cependant, il est fréquent également, que le comité départemental doive se déplacer directement dans les établissements parce que les pratiquants ne sont pas en capacité physique ou psychique de le faire.

Le Fonds Handicap & Société a souhaité participer à l'achat d'un véhicule pour contribuer au développement de cette pratique sportive en facilitant les déplacements et le transport du matériel et des sportifs dans la région.

► Compétition nationale FFH Showdown 2024

NanteShowDown est une section de l'association sportive et culturelle Bonne Garde située à Nantes, dont le but premier est de développer la pratique du showdown en faveur des personnes déficientes visuelles. Ce sport a été inventé à la fin des années soixante au Canada, et est apparu en France il y a une vingtaine d'années. C'est une adaptation du tennis de table pour les personnes déficientes visuelles. C'est un sport de raquette, avec des confrontations en duel tout en se jouant en totale cécité par le port d'un masque opaque sur les yeux afin que chacun, aveugles ou malvoyants puisse être sur un pied d'égalité. En 2024, l'association a décidé d'accueillir et de gérer une des phases



du Championnat de France de showdown sous l'égide de la Fédération française handisport.

Le Fonds de dotation a souhaité être partenaire de cet événement permettant aux personnes déficientes visuelles, de pouvoir se dépasser, de se donner des objectifs, de pratiquer une discipline sportive et aussi de s'épanouir !

La vie sociale

► L'inclusion à l'honneur lors du festival musical Sapidays

La ville nordiste de Saint-Jans-Cappel accueille chaque année le festival musical Sapidays qui met à l'honneur l'inclusion des personnes en situation de handicap, et notamment des personnes atteintes de troubles du spectre autistique (TSA). Mixité et partage sont au rendez-vous du Sapidays, lors duquel la scène est ouverte à tous ! En effet, Tous les festivaliers se sont réunis autour d'une grande scène qui a permis aux enfants de l'Institut Médico-Éducatif (IME) La Sapinière, aux résidents des différents établissements spécialisés de la Région Hauts-de-France et aux élèves des écoles de se produire sur scène, au même titre que les associations

culturelles locales et que les artistes professionnels ou amateurs.

Le Fonds Handicap & Société a naturellement soutenu l'ASC La Sapinière dans l'organisation de la 8^e édition qui met en avant l'inclusion et la convivialité.



► Équipage isérois du Tour aérien « Rêves de Gosse 2024 »

Équipage 38 est une association loi 1901 constituée en 2008 dans le but de participer à des opérations ou manifestations aériennes au profit de l'enfance handicapée, et/ou d'organiser de telles manifestations. Constituée de pilotes privés, Équipage 38 s'engage en particulier depuis 2001 comme l'équipage grenoblois du Tour de France « Rêves de Gosse », tour de France aérien en avions légers,



desservant 9 villes étapes (8 en 2024) et dont l'objet est de gommer les barrières liées au handicap, dès l'enfance. Sur chacune des villes étapes, un projet pédagogique réunissant environ 170 enfants, pour 2/3 porteurs de handicap et 1/3 issus de classes d'écoles primaires, est organisé pour faire se rencontrer ces enfants, et faire en sorte que le handicap ne soit plus perçu comme une appréhension, une gêne ou une barrière. Lors de leur passage dans la ville étape, afin de récompenser les enfants de leur travail et ancrer le partage, les pilotes des 30 avions composant le Tour emmènent tous les enfants dans leurs avions pour une promenade aérienne d'une vingtaine de minutes. Le Tour de France « Rêves de Gosse » existe depuis 1996 et à ce jour plus de 30000 enfants y ont participé et reçu le cadeau d'un vol en avion. Depuis plusieurs années le Fonds Handicap & Société soutient Équipage 38 et permet ainsi d'offrir à des enfants une journée magique et pleine de rêves.

► Une microforêt pour le mieux-être des personnes polyhandicapées : le projet de la mini-forêt du SAVS Blain (44)

Le FAH Blain est un foyer d'accueil et d'hébergement pour des travailleurs en ESAT, ainsi qu'un service d'accueil de jour pour des personnes qui vivent chez elles et qui ne peuvent pas exercer dans un ESAT. C'est également un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale qui permet de soutenir l'autonomie dans le milieu ordinaire (SAVS). Depuis quelques mois, les équipes du FAH et les

résidents développent le projet "Co-habiter". L'objectif est de permettre aux personnes accueillies de réinventer leur lieu de vie, renouer avec leur environnement et créer du lien social dans et hors les murs du foyer. Ce modèle innovant invite à regarder autrement les personnes accompagnées : des citoyens engagés, promoteurs du vivre-ensemble. La mini-forêt plantée au sein du FAH par les résidents, les bénévoles de MiniBigForest et des salariés mécènes, devient ainsi une illustration concrète de cette ambition. En plus de leurs qualités écologiques pour la faune et la flore, la mini-forêt et l'espace comestible amélioreront la qualité de vie du public accueilli. Les arbres apporteront ombre et fraîcheur dans les espaces extérieurs partagés et auront un effet brise-vue entre les résidences. La mini-forêt offre également un terreau fertile pour tisser des liens entre le public accueilli et les parties prenantes extérieures. L'objectif est d'ouvrir ces nouveaux espaces pour faire se rencontrer les publics.

Le Fonds Handicap & Société a souhaité s'associer à MiniBigForest afin de contribuer au mieux-être des résidents.

La santé et la qualité de vie

► Association Éclat d'Âme – Des chevaux pour révéler ses compétences

L'association a été créée en avril 2022 avec pour objectif de proposer des séances de médiation équine, d'hippothérapie et

d'équithérapie. Elle se situe dans l'Allier, en Auvergne. Son public cible est très varié puisqu'il s'agit de toute personne se trouvant en difficulté légère, passagère ou plus complexe, quel que soit l'âge, la pathologie ou la situation (personnes âgées, maladie de longue durée, rééducation, réinsertion, personnes en situation de handicap, troubles des apprentissages, bien-être...). Ces séances sont construites en fonction des besoins des bénéficiaires et selon un cadre thérapeutique, éducatif et social établi.

Le Fonds Handicap & Société a participé à l'achat d'un cavallève permettant à l'association d'améliorer la prise en charge des personnes à mobilité réduite, de faciliter la mise à cheval de tous les bénéficiaires (personnes à mobilité réduite, personnes vieillissantes, enfants, débutants...), de préserver le dos des chevaux et de faire profiter de ses savoir-faire au plus grand nombre.





► Association LÉA : Colloque Européen Rééducation Pluridisciplinaire Pédiatrique

L'association LÉA est un dispositif qui a pour objectif le soutien et l'appui à la parentalité des aidants, des familles dont au moins un des enfants, entre 0 et 20 ans, est malade, porteur de troubles ou de handicap(s). Elle est également force de proposition sur le plan législatif. Elle travaille



avec de nombreux institutionnels, dont les ministères et le parlement pour faire avancer les causes qui lui sont chères.

Le Fonds de dotation a souhaité soutenir l'association LÉA (Lutter ensemble autrement) dans l'organisation de la 6^e édition de son colloque annuel sur la rééducation pluridisciplinaire à destination des professionnels de santé et des familles d'enfants en situation de handicap. Cet événement ayant pour objectif d'informer et de sensibiliser les familles et les professionnels de santé aux différentes approches de la rééducation et de la prise en charge des enfants.

► Création des mallettes HandiStraction

« La distraction est une méthode qui aide un enfant ou un adulte à recentrer son attention sur une activité préférée. » Les professionnels de santé du CHU d'Angers ont imaginé une mallette composée de matériel de distraction en vue de mieux accompagner les patients en situation de handicap dans leur parcours de soins. Cette mallette est adaptée à chaque patient, selon l'âge et le type de handicap, en vue d'améliorer et de personnaliser son accueil dans les services de soins du CHU d'Angers. Le matériel contenu à l'intérieur permet une approche exploratoire et ludique de la prise en charge des patients, tout en stimulant ses sens. Cette méthode de distraction agit sur la composante émotionnelle et cognitive du patient et détourne son attention du

soin ou de l'examen souvent anxiogène. Ce dispositif est coordonné par HandiSanté49, dont les missions sont de permettre et de faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap quels que soient leur âge et leur handicap sur le territoire du Maine-et-Loire.

Le Fonds de dotation a souhaité contribuer à l'achat de ces mallettes qui permettront notamment de dédramatiser l'arrivée du patient en milieu de soin, réduire l'anxiété, l'inconfort ou encore la perception de la douleur.

L'équipement

► Association de famille de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés du Var : une salle Snoezelen pour l'AFTC du Var

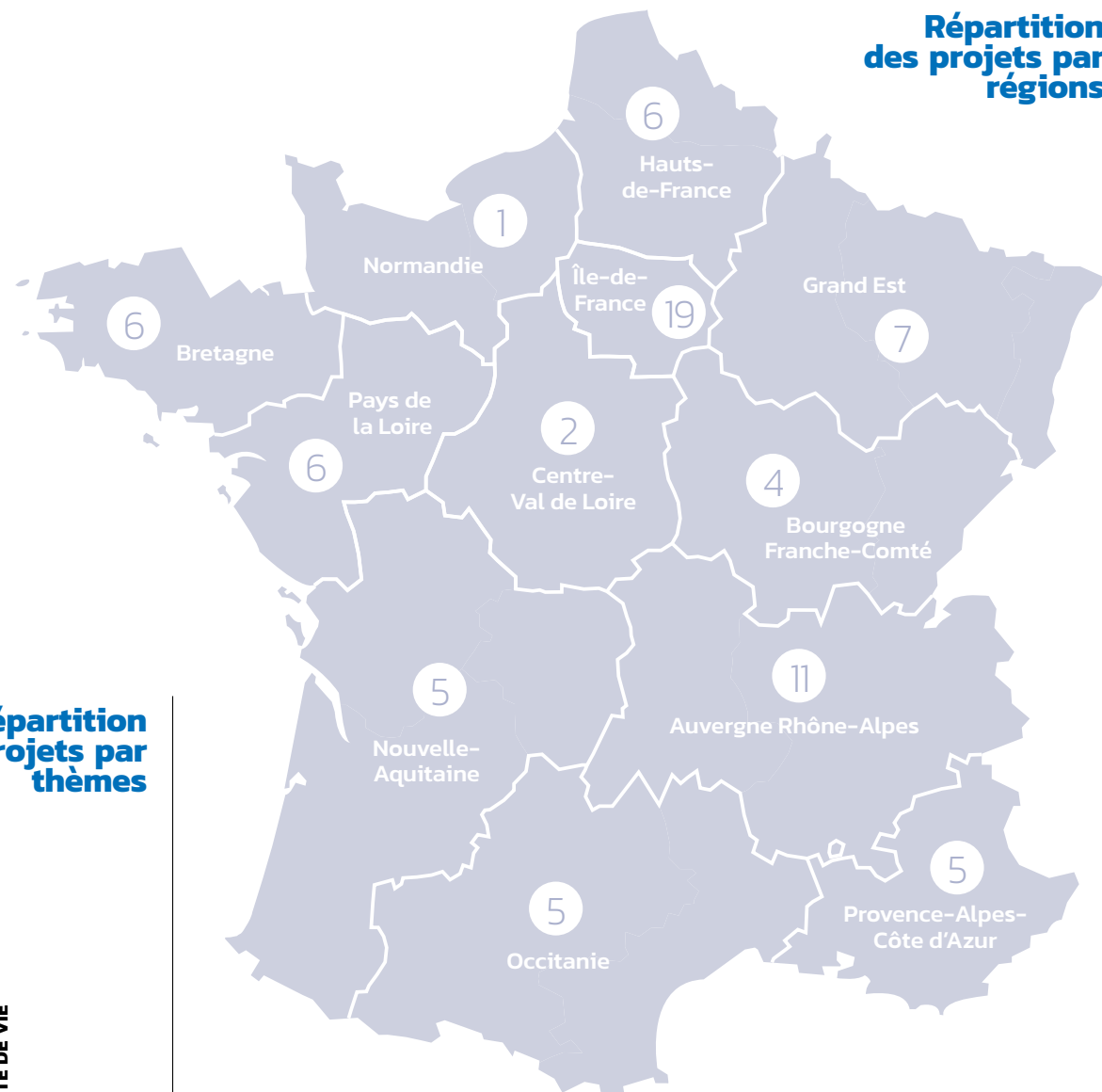
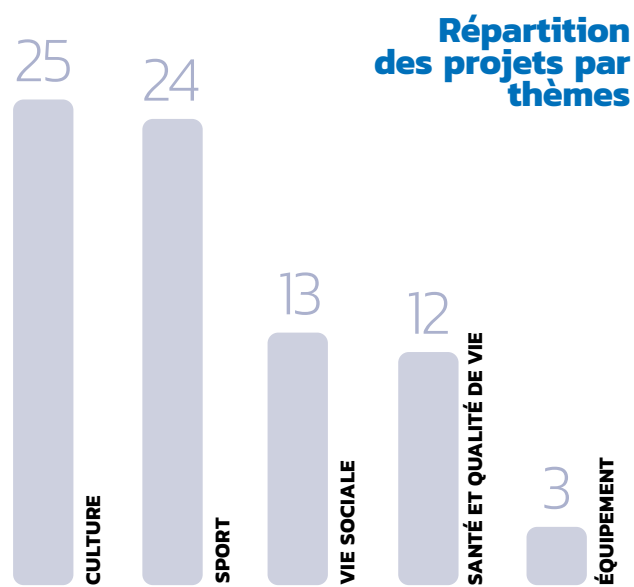
Afin de répondre au mieux aux besoins de ses adhérents et aux personnes en situation de handicap qui ne bénéficie pas d'espace adapté, l'AFTC du Var a souhaité leur permettre de venir passer du temps dans une salle dédiée et adaptée à leurs besoins. À cet effet, la salle Snoezelen est un espace multisensoriel qui favorise la détente et le bien-être. Tous les objets mis à disposition dans cette salle sont pensés afin de solliciter chacun des sens. En contribuant à l'achat de ce dispositif, le Fonds de dotation permettra ainsi aux adhérents de passer un moment calme et de détente.

► Favoriser l'action artistique innovante en faveur de l'emploi des personnes handicapées

Créée en 2006, l'association « Mode & Handicap... C'est possible ! » œuvre au quotidien au bien-être des citoyens en créant des collections de mode innovantes, ludiques et contemporaines. Les créations ont la particularité de pouvoir être portées indifféremment par des personnes valides ou souffrantes d'un handicap, grâce à la présence d'innovations techniques. Dès 2007, elle crée la rencontre entre le monde de la mode et celui du handicap en valorisant des vêtements convenant aussi bien aux personnes valides qu'aux personnes en situation de handicap. De plus, elle favorise de l'insertion sociale et professionnelle à travers les métiers de la couture, du textile,

C'est dans cette démarche de collection inclusive que le Fonds de dotation a souhaité accompagner l'association en participant à l'achat d'une machine à coudre.

77 PROJETS, 5 THÈMES ET 12 RÉGIONS





LES INITIATIVES DU FONDS HANDICAP & SOCIÉTÉ

Étude de l'institut Viavoice : l'IA face au défi du maintien à domicile

VI^{IA}VOICE

En 2022, le fonds de dotation ABILITIS lançait son deuxième appel à projet "Maintien à domicile, l'intelligence artificielle au service de l'autonomie". Trois projets innovants avaient alors été récompensés. Le succès de cet appel à projet a poussé ABILITIS à vouloir aller plus loin dans l'analyse de cette thématique, particulièrement pertinente alors que la France s'apprête à faire face au défi démographique. Accompagné de l'Institut Viavoice, le fonds de dotation a donc réalisé en 2024 une étude quantitative et mené des entretiens avec des experts de l'intelligence artificielle (IA), du handicap et du grand âge, ainsi que des professionnels du soin et de l'accompagnement sur les promesses de l'IA face aux enjeux du maintien à domicile et de la perte d'autonomie : « L'IA face au défi du maintien à domicile ».

Les résultats de cette étude ont été compilés dans le livre blanc *Intelligence artificielle et maintien à domicile : réalité ou fiction ?* Associant volets quantitatifs et qualitatifs, il révèle des éléments inédits sur le rapport des Français à l'IA.

Ce livre blanc sera présenté au public en 2025.



*Visite guidée en LSF dans le
cadre des Nuits de Fourvière.*



LE RÉSULTAT ET LE BILAN 2024

Les produits d'exploitation

Au 31/12/2024, les produits s'élèvent à 550 K€ et correspondent aux dons suivants, 250 K€ de la mutuelle Intégrance, 100 K€ du Groupe APICIL (APICIL Prévoyance), 100 K€ de APICIL Mutuelle, 70 € de Corélia et 30 K€ de Fil assistance.

Les charges d'exploitation

Au 31/12/2024, les charges s'élèvent à 487 K€ se ventilant principalement comme suit :

- Achats et autres achats et charges externes incluant, maintenance du site internet, partenariats, prestations de services, d'honoraires et de frais administratifs 121 K€.
- Dotation aux amortissements 1,2 K€.
- Subventions versées 366 K€.

Les produits financiers

Au 31/12/2024, les produits financiers s'élèvent à 9,1K€ provenant des intérêts sur livret.

Les produits exceptionnels

Au 31/12/2024, les produits exceptionnels s'élèvent à 1,2 K€ provenant des annulations de conventions non réalisées.

Les charges financières

Il n'y a pas de charges financières en 2024.

Le bilan : actif

Au 31/12/2024, l'actif net du bilan s'élève à 1082 K€ constitué par les postes suivants :

Les actifs immobilisés

- Les actifs incorporels pour 50,8 K€ brut, totalement amortis, ils correspondent à l'acquisition d'un logiciel comptable et au site Internet dédié au Fonds Handicap & Société.
- Les actifs corporels pour 17,8 K€ brut, partiellement amortis, correspondent à une imprimante braille, des matériaux publicitaires utilisés pour les colloques et le prix Handi-livres, ainsi que l'achat d'une tablette utilisé lors des Conseils d'administration.

Les actifs circulants

- Les disponibilités bancaires (compte courant et livret) s'élèvent à 1062 K€, dont 1061 K€ consommables et 1 K€ non-consommable.
- Les charges constatées d'avance d'un montant de 2,8 K€.

Le bilan : passif

Au 31/12/2024, le passif est constitué par les postes suivants :

- Les fonds propres sans droits de reprise pour un montant de 1 K€ correspondant à une dotation pérenne représentative d'actifs aliénables.
- Réserves pour 822 K€, correspond au solde du compte au 31/12/2023 de 799,6 K€ et au résultat de l'exercice 2023 de 22,4 K€.
- Le résultat de l'exercice pour 2024 est bénéficiaire de 73 K€.
- Les dettes d'exploitation s'élèvent à 42,4 K€, dettes fournisseurs pour 37,2 K€, factures à recevoir pour 5,2 K€.
- Les débiteurs et créditeurs divers s'élèvent à 143,8 K€, engagements vis-à-vis de personnes morales pour 142 K€ et dans le cadre de partenariats pour 1,8 K€.

Au 31/12/2024, les capitaux propres du Fonds Handicap & Société s'élèvent à 895 965 € correspondant aux fonds propres (1000 €), aux réserves (821 943 €) et à l'excédent de l'exercice (73022 €).

Le hors-bilan

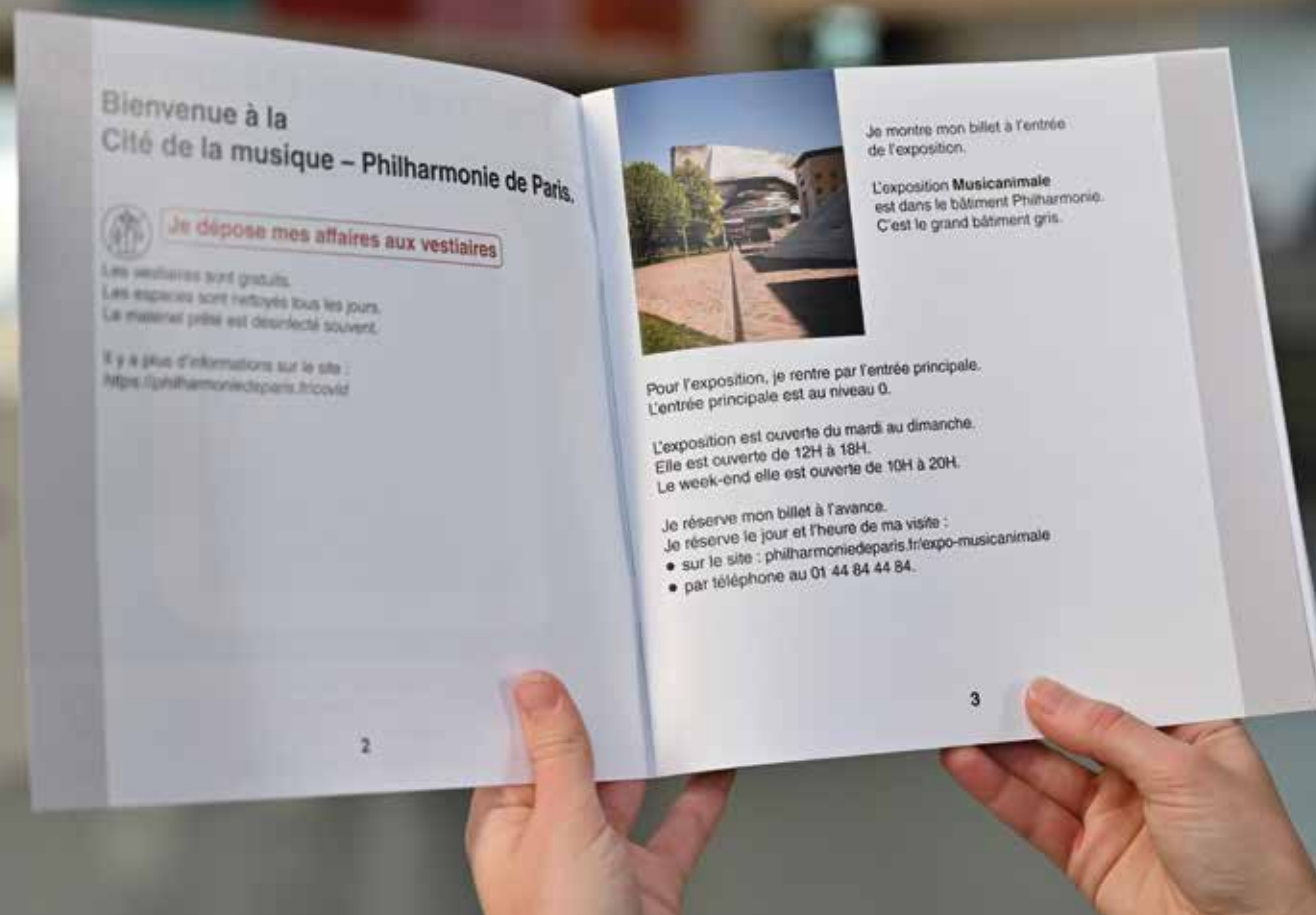
Une somme de 450 K€ a été inscrite en engagement reçu. Elle correspond à :

- L'engagement du fondateur décidé par l'Assemblée générale du 21 juin 2024 de la mutuelle Intégrance, pour 250 K€ au titre de l'année 2025.
- L'engagement du Groupe APICIL - APICIL Prévoyance selon la convention du 7 mars 2023 pour le versement de 300 K€ en effectuant un règlement de 100 K€ par an au cours des années 2023, 2024 et 2025.
- L'engagement du Groupe APICIL - APICIL Mutuelle selon la convention du 7 mars 2023 pour le versement de 300 K€ en effectuant un règlement de 100 K€ par an au cours des années 2023, 2024 et 2025.
- Le mécénat de compétence des salariés de la mutuelle Intégrance est valorisé pour un montant de 21,2 K€.

Événements importants survenus depuis la clôture

Néant.

LES ANNEXES



Livret FALC de
la Cité de la Musique -
Philharmonie de Paris.



Domaine d'activité

Le Fonds Handicap & Société est un fonds de dotation fondé par la mutuelle Intégrance le 30 septembre 2010 dont le siège social est sis au 51 rue Paul Meurice 75020 Paris. Le Fonds Handicap & Société est régi par article 140 de la loi 2008-776 du 4 août 2008. Les statuts ont été déclarés sous le n° 201000 46 auprès de la Préfecture de Paris et publiés au Journal Officiel le 13 novembre 2010. Modification et adoption des statuts le 18 septembre 2017, publié au Journal Officiel le 10 mars 2018.

Son objectif est de recevoir et gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable afin : soit de réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général dans le secteur du handicap et de la perte d'autonomie, soit d'assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt en faveur du handicap et de la perte d'autonomie.

Historiquement dédié à l'inclusion des personnes en situation de handicap, le Fonds de dotation devient ABILITIS à partir du 3 décembre 2024. Il marque une nouvelle étape structurante de son développement en faisant évoluer son périmètre d'action. Traditionnellement dédié à l'inclusion des personnes en situation de handicap, le Fonds étendra désormais ses initiatives au profit de toutes les personnes en situation de perte d'autonomie, quel que soit leur âge, leur état de santé ou leur handicap.

ABILITIS (anciennement Fonds Handicaps & Société) est un fonds de dotation de flux : il ne dispose pas d'un patrimoine dont les revenus permettraient de réaliser une mission sociale mais bénéficie seulement d'un engagement irrévocable de recevoir du fondateur les moyens de remplir sa mission pendant une certaine durée.

Les actions d'ABILITIS (anciennement Fonds Handicaps & Société) restent identiques

Action de mécénat

ABILITIS soutient et accompagne les acteurs associatifs dont les projets permettent à chaque individu, quel que soit son handicap, son âge ou son état de santé, de mieux être intégré dans la société à travers la culture, le sport, etc.

Action politique

ABILITIS est un acteur engagé et se veut force de proposition. Il a également pour mission d'interpeller et accompagner les décideurs publics et politiques dans leurs décisions concernant l'accès aux droits des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Action d'accompagnement

ABILITIS organise régulièrement des appels à projet auprès d'acteurs proposant des solutions innovantes pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les événements qui ont marqué l'activité du Fonds cette année : En 2024 le Fonds Handicap & Société a procédé à un travail de refonte de l'identité de marque et de charte graphique. Ainsi le 3 décembre 2024 le Fonds Handicap & Société est devenu le Fonds de dotation ABILITIS. Un nouveau site internet aux couleurs d'ABILITIS a également été lancé le 3 décembre 2024. Accompagné de l'Institut Viavoice, le Fonds de dotation a réalisé en 2024 une étude quantitative et mené des entretiens avec des experts de l'intelligence artificielle (IA), du handicap et du grand âge, ainsi que des professionnels du soin et de l'accompagnement

sur les promesses de l'IA face aux enjeux du maintien à domicile et de la perte d'autonomie.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun fait majeur postérieur à la clôture et pouvant avoir un impact sur les comptes sociaux n'est à relever.

Référentiel comptable

Les comptes sociaux du Fonds Handicap & Société ont été établis conformément au règlement ANC 2022-04 du 27 juillet 2022 (modifiant le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicables aux fondations et fonds de dotation du Comité de la réglementation comptable et d'une manière générale aux dispositions du règlement CRC 99-03 dénommé Plan comptable général.

Le règlement ANC n° 2022-04 introduit de nouvelles dispositions dans le règlement ANC n° 2018-06 suite aux obligations comptables prévues aux articles 21, 22, 73 et 75 de loi précitée et aux décrets d'application y afférents. Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Il impose la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant d'un état étranger, d'une personne morale étrangère, d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou d'une personne physique non-résidente en France.

Informations sur les règles et méthodes comptables

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 5 ans
- Site internet : 3 ans
- Agencements : 5 ans
- Matériel informatique : 2 ans
- Mobilier de bureau ou publicitaire : 3 ans

► Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Les mouvements étant enregistrés selon la méthode dite « premier entré – premier sorti ». Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

► Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

► Fonds propres

Les fonds propres comprennent les rubriques suivantes :

- **La dotation pérenne** représentative d'actifs aliénables : cette dotation concerne les actifs affectés irrévocablement au Fonds de dotation, mais le fondateur peut en autoriser la cession pour acquérir d'autres actifs ;
- **Le résultat de l'exercice** ;
- **Les réserves** ;
- **Les fonds dédiés** qui correspondent à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources affectées par les donateurs, ou testateurs à des programmes d'intervention qui n'a pas encore utilisé conformément à l'engagement pris à leurs égards. La contrepartie s'inscrit au compte de résultat sous le compte 689 - *Engagement à réaliser sur ressources affectées*.

► Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont les échéances ou les montants ne sont pas fixés de façon précise, elles sont évaluées pour le montant correspondant à l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources nécessaire à l'extinction des passifs.

► Dons manuels et libéralités

Les dons manuels correspondent à des remises de sommes d'argent, les libéralités à des biens issus de legs ou donations par acte authentique.

Dès l'acceptation par le Conseil d'administration, les dons et libéralités sont enregistrés en hors-bilan en engagements reçus,

et pour les biens, pour leurs valeurs estimées, nettes des frais de réalisation.

Les dons sont enregistrés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel les versements sont encaissés. Les biens issus de libéralités sont enregistrés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés.

La liste des donateurs est produite en comptabilité analytique.

► Versements du fondateur

Les versements attendus pour les exercices suivants sont enregistrés en engagement hors bilan. Les versements du fondateur sont enregistrés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encaissés par le crédit du compte 752 - *Versements des fondateurs*.

► Missions sociales

Les dépenses engagées dans le cadre de la réalisation d'actions d'intérêt général financées par le Fonds sont comptabilisées selon leur nature et suivi par action en comptabilité analytique.

Les redistributions au profit d'organismes éligibles au dispositif de mécénat sont enregistrées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel les engagements fermes de financement ont été donnés par le débit du compte 657 - *Subventions versées par la fondation*. La liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions est suivie en comptabilité analytique.

► Méthodes de quantification et de valorisation retenues pour les contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au mécénat de compétence, au bénévolat, aux mises à disposition de biens meubles ou immeubles. Dès lors que ces contributions présentent un caractère significatif, elles font l'objet d'une information appropriée dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Changements dans les règles d'évaluation et leurs valorisations.

Néant.

Changements dans les règles de présentation

Néant.

Autres informations

► Explication du résultat exceptionnel

Les produits et les charges de l'exercice sont classés au compte de résultat de manière à faire apparaître par différence les éléments du résultat courant et le résultat exceptionnel. Le résultat exceptionnel exprime le résultat réalisé en raison des événements non récurrents, qui ont pris naissance au cours de l'exercice, dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise. En 2024, le résultat exceptionnel s'élève à 1,2 K€ (1,2 K€ de produits exceptionnels et 0 K€ de charges exceptionnelles) contre 54,6 K€ en 2023. Cette évolution s'explique par l'annulation des conventions non réalisées en 2021 et 2022 sur l'exercice 2023.

► Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

► Montant des avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux

Néant.

► Éléments concernant les entreprises liées

Le Fonds Handicap & Société par Intégrance est un fonds de dotation dont la mutuelle Intégrance est le fondateur et le principal donateur, avec son partenaire APICIL. Les membres du Conseil d'administration ou dirigeant du Fonds Handicap & Société sont majoritairement des salariés ou des élus de la mutuelle Intégrance. De ce fait, la mutuelle Intégrance exerce une influence notable sur le Fonds. Néanmoins, conformément au règlement comptable du 2002-05 relatif aux règles de combinaison des mutuelles, les comptes du Fonds Handicap & Société ne sont pas combinés avec la mutuelle Intégrance. Au 31/12/2024, le Fonds a dans ses comptes vis-à-vis de la mutuelle Intégrance une créance de 0 €, une dette de 0 €, un engagement à recevoir de 250 K€, une charge de 0 €.



► Éléments concernant le droit individuel à formation

Néant.

► Engagements en matière de retraite

Néant.

► Activités en matière de recherche et développement

Le Fonds Handicap & Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

► Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2024

2,4 K€ HT.

Changement de méthode

Application du nouveau règlement comptable ANC 2022-04 modifiant le règlement ANC 2018-06 applicable au 01/01/2023

► Première application du règlement ANC 2022-04

La première application du règlement ANC n° 2022-04 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n° 2022-04 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Les informations relatives aux avantages et ressources provenant de l'étranger sont indiquées en *EAR - État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice N*.



ACTIF

	BRUT 2024	EXERCICE 2024 Amortissements et dépréciations	NET 2024	NET 2023
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	50 778,20 €	33 861,53 €	16 916,67 €	- €
Frais d'établissement	- €	- €	- €	- €
Frais de recherche et développement	- €	- €	- €	- €
Concession, brevets, licences, logiciels	8 322,00 €	8 322,00 €	- €	- €
Autres immobilisations incorporelles	42 456,20 €	25 539,53 €	16 916,67 €	- €
Immobilisations incorporelles en cours	- €	- €	- €	- €
Immobilisations corporelles	17 810,05 €	17 168,84 €	641,21 €	1 340,71 €
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	17 810,05 €	17 168,84 €	641,21 €	1 340,71 €
Immobilisations corporelles en cours	- €	- €	- €	- €
Immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
Total I	68 588,25 €	51 030,37 €	17 557,88 €	1 340,71 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	- €	- €	- €	- €
Créances	- €	- €	- €	- €
Créances reçues par dons	- €	- €	- €	- €
Valeurs mobilières de placement	- €	- €	- €	- €
Disponibilités - banques	1 061 845,39 €	- €	1 061 845,39 €	1 025 840,36 €
Charges constatées d'avance	2 797,53 €	- €	2 797,53 €	2 565,16 €
Total II	1 064 642,92 €	- €	1 064 642,92 €	1 028 405,52 €
Total général (I + II)	1 133 231,17 €	51 030,37 €	1 082 200,80 €	1 029 746,23 €

PASSIF

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	1 000,00 €	1 000,00 €
Fonds propres avec droit de reprise	- €	- €
Réserves	821 943,43 €	799 586,61 €
Réserves statutaires ou contractuelles	821 943,43 €	799 586,61 €
Réserves pour projet de l'entité	- €	- €
Autres	- €	- €
Report à nouveau	- €	- €
Excédent ou déficit de l'exercice	73 021,76 €	22 356,82 €
Situation nette (sous-total)	895 965,19 €	822 943,43 €
Fonds propres consommables	- €	- €
Subventions d'investissement	- €	- €
Provisions réglementées	- €	- €
Total I	895 965,19 €	822 943,43 €
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs et donations	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €
Total II	- €	- €
PROVISIONS		
Provisions pour risques	- €	- €
Provisions pour charges	- €	- €
Total III	- €	- €
DETTES		
Dettes financières	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 255,56 €	29 726,80 €
Factures à recevoir	5 190,00 €	2 976,00 €
Dettes legs ou donations	- €	- €
Dettes sociales et fiscales	- €	- €
Fondateur Intégrance	- €	- €
Personnes morales bénéficiaires des redistributions	142 040,05 €	168 100,00 €
Partenariats	1 750,00 €	6 000,00 €
Produits constatés d'avance	- €	- €
Total IV	186 235,61 €	206 802,80 €
Total général (I + II + III + IV)	1 082 200,80 €	1 029 746,23 €



COMPTE DE RÉSULTAT

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0,00 €	0,00 €
Ventes de biens et services	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs	550 000,00 €	487 000,00 €
Versements des fondateurs	250 000,00 €	250 000,00 €
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat	0,00 €	0,00 €
Dons manuels	300 000,00 €	237 000,00 €
Dons manuels affectés	0,00 €	0,00 €
Legs et donations	0,00 €	0,00 €
Contributions financières	0,00 €	0,00 €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Utilisations des fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Autres produits	0,00 €	0,00 €
Total I	550 000,00 €	487 000,00 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	39 677,54 €	19 066,57 €
Services extérieurs	46 869,17 €	83 567,34 €
Autres services extérieurs	23 958,41 €	45 463,85 €
Aides financières octroyées par l'organisme	366 297,08 €	370 156,00 €
Impôts, taxes, versements assimilés	0,00 €	0,00 €
Salaires et traitements	0,00 €	0,00 €
Charges sociales	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	1 182,83 €	58,29 €
Autres charges de gestion courante	9 269,45 €	8 615,36 €
Reports en fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Total II	487 254,48 €	526 927,41 €
Résultat d'exploitation (I - II)	62 745,52 €	-39 927,41 €
Produits financiers (III)	9 076,24 €	7 612,20 €
Charges financières (IV)	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels (V)	1 200,00 €	61 840,03 €
Charges exceptionnelles (VI)	0,00 €	7 168,00 €
Résultat (I - II + III - IV + V - VI)	73 021,76 €	22 356,82 €

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE		
Produits	21 235,63 €	38 223,07 €
Bénévolat	21 235,63 €	38 223,07 €
Prestation en nature	0,00 €	0,00 €
Dons en nature	0,00 €	0,00 €
Charges	21 235,63 €	38 223,07 €
Secours en nature	0,00 €	0,00 €
Mise à disposition de biens et services	0,00 €	0,00 €
Personnel bénévole	21 235,63 €	38 223,07 €



Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds et leurs montants

NOM DES ACTIONS	MONTANT
Site Internet	45 696,00 €
Conférences documentaires	5 500,00 €
Handi-livres	723,88 €
Total	51 919,88 €

Informations réglementaires

École élémentaire Noël Bernard
Julien Anthoine
22140 Bégard
ecole.0220729y@ac-rennes.fr
100,00 €

IME La Rivière
Cyrielle Vion
49300 Cholet
cvion@adapei49.asso.fr
400,00 €

Tous Hansemble
Dorothee Topalovic
77290 Mitry-Mory
toushansemble@gmail.com
500,00 €

Couture thérapeutique - Retrouver le fil
Céline Cerda
33210 Langon
couture-retrouverlefil@hotmail.com
800,00 €

IME Pierre Carême
Christelle Leone
39570 Perrigny
poleenfance.comptabilite@apei-lons.fr
856,00 €

Rallye aérien étudiant
Louise Lebrun
75008 Paris
fuisse.lebrun@rallye-aerien-etudiant.fr
1 000,00 €

APEI Centre Alsace
Gstalter Stéphane
67730 Châtenois
sport@apeicentrealace.fr
1 000,00 €

Association Le jardin des lumières
Joël Le Toullec
67000 Strasbourg
j.letoullec@orange.fr
1 000,00 €

Festival des 3 continents
Aurélien Chatelard
44000 Nantes
aurelien.chatelard@3continents.com
1 000,00 €

IADES
Catherine Duboué
91410 Dourdan
dg@iades.fr
1 000,00 €

Association Spaver22
Karyn Le Goff
22460 Le Quillio
assospaver22@outlook.fr
1 000,00 €

APF France Handicap Moselle
Paloma Ricciardiello
57070 Metz
palomariciardiello@apf.asso.com
1 000,00 €

Association Soleil pour tous
Marie-Pierre Marcouire
31400 Toulouse
soleilpourtous2@gmail.com
1 017,00 €

Association EurecaH
Julie Jourjon
42170 La Talaudière
associationeurecah@gmail.com
1 200,00 €

ADAPEI Nouelles
Catherine Baudouin-Queromes
22500 Paimpol
c.queromes@adapei-nouelles.fr
1 500,00 €

Options Arts Médias
Frédéric Deslandes
63000 Clermont-Ferrand
info@optionsartsmedias.com
1 504,00 €

Plume de Cheval
Juliette Hacquard
30440 Saint-Roman-de-Codières
juliette.hacquard@live.fr
1 600,00 €

Association Polygone
Mathias Jagrik
80000 Amiens
educateurs@asso-polygone.com
1 650,00 €

Association Coallia
Yoann Le Magadou
22100 Dinan
yoann.lemagadou@coallia.org
2 000,00 €

NanteShowDown
Nicolas Royer
44200 Nantes
nicolasroyer44300@gmail.com
2 000,00 €

Association des aidants familiaux du Finistère
Laurent Manchon
29340 Riec-sur-Bélon
aaff.secretariat@gmail.com
2 000,00 €

Association Éclat d'âme
Daniela Tedde-Carrieri
03310 Villebret
equitherapie.assoecclatdame@gmail.com
2 000,00 €

Association Les Pep18
Daniel Pissondes
18230 Saint-Doulchard
danielpissondes@pep18.fr
2 000,00 €

Association Léa
Sabah Anglada
75007 Paris
projet@asso-lea.org
2 000,00 €

Association Espérance
Louis Lacroix
49100 Angers
administratif@esperance49.fr
2 000,00 €

Nord Théâtre
Frédéric Darcy
68300 Saint-Louis
coordination@nord-theatre.eu
2 000,00 €

MozaiK
Patricia Loubière
34000 Montpellier
mozaikdanses.info@gmail.com
2 200,00 €

Association 93'or d'enfants
Virginie Cruveiller
93600 Aulnay-sous-Bois
virginie.cruveiller@ght-gpne.fr
2 200,00 €

Pilat Handi Nature 42
Cédric Burelier
42660 Saint-Genest-Malifaux
pilathandinature42@gmail.com
2 271,00 €

Association Papillons blancs en Champagne
Delphine Lebrun
51100 Reims
d.lebrun@pbchampagne.org
2 400,00 €

Association Vhasi - (Vacances handicap atout sportif international)
Marie-Christine Caumette
69100 Villeurbanne
vhasi.marie@gmail.com
2 500,00 €

Fonds de dotation Jean-Jacques Puyoo
Léa Puaux
75008 Paris
contact@fdd-jjp.com
2 500,00 €

Pyrhando
Jean-Marc Angelini
31150 Fenouillet
panoramixvide031@gmail.com
2 500,00 €

Association Dream
Tom Hérard
58230 Saint-Brisson
secretariatdream@yahoo.fr
2 500,00 €

Association Bowidel
Marie Benoist
22100 Bobital
marie.bobital@gmail.com
2 500,00 €

Association Capailleurs
Oriane Maubert
75005 Paris
asso.capailleurs@gmail.com
2 600,00 €

Dame (Dispositif d'accompagnement médico-éducatif) de La Fondation Pluriel
Hayette Chavey
70400 Montbéliard
hayette.chavey@fpluriel.org
2 800,00 €

Bordeaux Foot Fauteuil
Morgane Beuillé
33800 Bordeaux
beuillemorgane@gmail.com
3 000,00 €

**Zicomatic**

Céline Dumon
73230 Saint-Alban-Leysse
celine.zicomatic@gmail.com
3 000,00 €

Faire Face

Marilou Bex
31300 Toulouse
faireface.association@gmail.com
3 000,00 €

Équipage 38

Yves-Alain Ratron
38000 Grenoble
yaraatron@gmail.com
3 000,00 €

Association Plus de Sons

Laura Wengrow
75018 Paris
laura@rockenseine.com
3 000,00 €

Association AutiSignes

Christelle Gérard
06130 Valbonne
contact@autisignes.org
3 356,00 €

Île Handi

Sébastien Roux
17550 Dolus d'Oléron
ilehandi@gmail.com
3 500,00 €

Les Nuits de Fourvière

Fanny Pelletier
69005 Lyon
fanny.pelletier@nuitsdefourviere.fr
3 600,00 €

**À Deux (roues) pour
une expérience encore
plus Joieestique**

Guillaume Debruyne
39000 Lons-Le-Saunier
goelette39@laposte.net
3 700,00 €

Association Norman Edmunds

Jimmy Edmunds
78100 Saint-Germain-en-Laye
jimmyedmunds78100@gmail.com
3 800,00 €

Accès Montagne Expérience (AMX)

Thierry Nauleau
60350 Couloisy
info@nauleausport.fr
4 000,00 €

**Comité départemental
d'aviron du Loiret**

Delphine Pierre
45380 Olivet
sportadap45@gmail.com
4 000,00 €

Positive Lab

Nelly Logez-Deschamps
59100 Roubaix
nlogezdeschamps@positive-lab.org
4 000,00 €

ZimZam

Alice Garrouy
13006 Marseille
alice.garrouy@gmail.com
4 000,00 €

Éditions Plaine Page

Éric Blanco
83670 Barjols
ebianco@plainepage.com
4 000,00 €

Trisomie 21 France

Magali Echasseriaud
69120 Vaulx-en-Velin
communication@
trisomie21-france.org
4 000,00 €

HandiCaPZéro

Kamel Abjij
75009 Paris
ka.handicapzero@gmail.com
4 500,00 €

**APEI Les Papillons blancs
du Libourmais**

Philippine Laniessie
33330 Saint-Émilion
philippinelaniessie@apeilib.fr
4 800,00 €

CHU Angers

Charlotte Huet
49100 Angers
charlotte.huet@chu-angers.fr
4 967,05 €

Archange Autisme

Sara Vermorel-Marques
42720 La Bénisson-Dieu
sara.vermorel-marques@
archange-autisme.fr
5 000,00 €

Fondation Filseine

François Nicolas
76130 Mont-Saint-Aignan
directeur-general@filseine.fr
5 000,00 €

Minibigforest

Fannie Raballand
44840 Les Sorinières
fannie@minibigforest.com
5 000,00 €

La Maison Perchée

Caroline Matte
75011 Paris
caroline@maisonperchee.org
5 000,00 €

ASC La Sapinière

Alexis Isableu
59270 Saint-Jans-Cappel
alexis.isableu@croix-rouge.fr
5 000,00 €

**Ligue Auvergne-Rhône-Alpes
Handisport**

Léo Loiget
69570 Dardilly
l.loiget@handisport-aura.org
5 000,00 €

Association Yotta

Stella Gil-Esteban
95760 Valmondois
asso.yotta@gmail.com
5 000,00 €

Handisport Rethélois

Mathéo Georges
08300 Rethel
mg.handisportrethelois@gmail.com
5 000,00 €

**Association des familles
de traumatisés crâniens
et cérébro-lésés**

Adèle Schepens
83400 Hyères
a.schepens.aftc@gmail.com
5 000,00 €

**Maison d'accueil spécialisée
La Bleuse Borne - Papillons
blancs du Valenciennois**

Rémi Cadoum
59410 Anzin
cadoum-r@apei-val-59.org
5 500,00 €

Help on Time

Cécile Le Brazidec
33000 Bordeaux
helpontime33000@gmail.com
6 000,00 €

Cinésourds

Ombeline Laurent
51100 Reims
laurent@cinesourds.fr
7 000,00 €

Afa Crohn RCH France

Ève Saumier
75011 Paris
eve.saumier@afa.asso.com
7 660,00 €

Maison médicale Jeanne Garnier

Brune Bouchard
75015 Paris
bbouchard@
jeannegarnier-paris.org
8 000 €

Orchestre National de Lille

Laura Rocq
59027 Lille CEDEX
lrocq@on-lille.com
8 600,00 €

Chris Ambraisse Boston

Chris Ambraisse Boston
75016 Paris
modeethandicap1@orange.fr
10 000,00 €

**Cité de la Musique -
Philharmonie de Paris**

Agathe Peigney
75019 Paris
apeigney@cite-musique.fr
12 000,00 €

UNAPEI - Prix Pierre Lagier

Charles Motte
75018 Paris
c.motte@unapei.org
12 500,00 €

HOVIA

Christophe Bougnot
75017 Paris
c.bougnot@hovia.org
15 000,00 €

FFSA

Pascale Tilagone
75015 Paris
pascale.tilagone@ffsa.asso.fr
20 000,00 €

Fonds de dotation KILÉMA

Marion Sordoillet
75001 Paris
marion.sordoillet@fonds-kilema.org
30 000,00 €

Centre des Monuments Nationaux

Rosalie Bédel
75004 Paris
rosalie.bedel@monuments-
nationaux.fr
30 000,00 €

Théâtre du Châtelet

Lisa Richard
75001 Paris
lrichard@chatelet.com
40 000,00 €



Personnes morales bénéficiaires des redistributions et leurs montants

NOM DES PERSONNES MORALES	MONTANT ACCORDÉ
IME LA RIVIÈRE	400,00 €
TOUS HANSEMBLE	500,00 €
COUTURE THÉRAPEUTIQUE	800,00 €
IME PIERRE CARÈME	856,00 €
APF	1 000,00 €
FESTIVAL DES 3 CONTINENTS	1 000,00 €
ASSOCIATION RALLYE AÉRIEN ÉTUDIANT	1 000,00 €
ASSOCIATION SPAVER22	1 000,00 €
IADES	1 000,00 €
ASSOCIATION JARDIN LUMIÈRES	1 000,00 €
APEI CENTRE ALSACE	1 000,00 €
ASSOCIATION SOLEIL POUR TOUS	1 017,00 €
ASS EURECAH	1 200,00 €
ADAPEI - NOUELLES	1 500,00 €
OPTIONS ARTS MEDIAS	1 504,00 €
ASSOCIATION L'ESPÉRANCE	2 000,00 €
NORD THÉÂTRE	2 000,00 €
ASSOCIATION LES PEP18	2 000,00 €
ASSOCIATION LEA	2 000,00 €
ASSOCIATION AIDANTS FAM. FINISTÈRE	2 000,00 €
NANTESHOWDOWN	2 000,00 €
ASSOCIATION COALLIA	2 000,00 €
ASSOCIATION ÉCLAT D'ÂME	2 000,00 €
ASSOCIATION 93'OR D'ENFANTS	2 200,00 €
MOZAÏK	2 200,00 €
PILAT HANDI NATURE 42	2 271,00 €
PAPILLONS BLANCS CHAMPAGNE	2 400,00 €
ASSOCIATION VHASI	2 500,00 €
ASSOCIATION DREAM	2 500,00 €
ASSOCIATION BOWIDEL	2 500,00 €
FONDS DE DOTATION J.-J. PUYOO	2 500,00 €
PYRHANDO	2 500,00 €
ASSOCIATION CAP AILLEURS	2 600,00 €
DAME DE LA FONDATION PLURIEL	2 800,00 €

NOM DES PERSONNES MORALES	MONTANT ACCORDÉ
ASSOCIATION PLUS DE SONS	3 000,00 €
ÉQUIPAGE 38	3 000,00 €
ASSOCIATION BORDEAUX FOOT FAUTEUIL	3 000,00 €
ZICOMATIC	3 000,00 €
FAIRE FACE	3 000,00 €
ASSOCIATION AUTISIGNES	3 356,00 €
ÎLE HANDI	3 500,00 €
NUITS DE FOURVIÈRE	3 600,00 €
À DEUX ROUES	3 700,00 €
ASSOCIATION NORMAN EDMUNDS	3 800,00 €
ZIMZAM	4 000,00 €
TRISOMIE 21 FRANCE	4 000,00 €
ÉDITION PLAINE PAGE	4 000,00 €
ACCÈS MONTAGNE EXPÉRIENCE	4 000,00 €
COMITÉ DÉPARTEMENTAL AVIRON LOIRET	4 000,00 €
POSITIVE LAB	4 000,00 €
HANDICAPZERO	4 500,00 €
APEI PAPILLONS BLANC DU LIBOURNAIS	4 800,00 €
CHU ANGERS	4 967,05 €
MAISON PERCHÉE	5 000,00 €
LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES HANDISPO	5 000,00 €
ARCHANGE AUTISME	5 000,00 €
MINIBIGFOREST	5 000,00 €
ASSOCIATION FAMILLES TRAUMA CRANIENS	5 000,00 €
FONDATION FILSEINE	5 000,00 €
ASS YOTTA	5 000,00 €
HANDISPORT RETHELOIS	5 000,00 €
PAPILLONS BLANCS DU VALENCENNOIS	5 500,00 €
HELP ON TIME	6 000,00 €
CINESOURDS	7 000,00 €
AFA CROHN RCH FRANCE	7 660,00 €
MAISON MEDICALE JEANNE GARNIER	8 000,00 €
ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE	8 600,00 €
CHRIS AMBRAISSE BOSTON	10 000,00 €

NOM DES PERSONNES MORALES	MONTANT ACCORDÉ
CITÉ MUSIQUE PHILARMONIE PARIS	12 000,00 €
UNAPEI - PRIX PIERRE LAGIER	12 500,00 €
HOVIA	15 000,00 €
FFSA	20 000,00 €
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	30 000,00 €
FONDS DE DOTATION KILÉMA	30 000,00 €
THÉÂTRE DU CHATELET	40 000,00 €
Total	381 231,05 €

Partenariats

NOM DES PERSONNES MORALES	MONTANT
École élémentaire Noël Bernard	100,00 €
Plume de Cheval	1 600,00 €
Association Polygone	1 650,00 €
ASC La Sapinière	5 000,00 €
Total	8350,00 €

Libéralités reçues

ENGAGEMENTS REÇUS DES DONATEURS	MONTANT
APICIL Prévoyance	100 000,00 €
APICIL Mutuelle	100 000,00 €
Corélia	70 000,00 €
Fil assistance	30 000,00 €
Total	300 000,00 €
ENGAGEMENT REÇU DU FONDATEUR	MONTANT
Mutuelle Intégrance	250 000,00 €
Total	250 000,00 €

Engagements hors bilan donnés ou reçus	VALEUR AU 31/12/2023	VALEUR AU 31/12/2024
C2 Engagements donnés	174,100 €	143 790,05 €
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	- €	- €
Engagements sur titres, actifs ou revenus	- €	- €
Engagements de redistributions à des personnes morales	168 100,00 €	142 040,05 €
Commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achats	- €	- €
Autres engagements donnés	6 000,00 €	1 750,00 €
Contributions financières	0,00 €	0,00 €
C1 Engagements reçus	450 000,00 €	450 000,00 €
Avals, cautions et garanties de crédit reçus	- €	- €
Engagements sur titres, actifs ou revenus	- €	- €
Legs acceptés en attente de réalisation	- €	- €
Engagements de versements de dons et dotations reçus	250 000,00 €	250 000,00 €
Autres engagements reçus	200 000,00 €	200 000,00 €

Variation des immobilisations	VALEUR BRUTE AU 31/12/2023	VARIATION		VALEUR BRUTE AU 31/12/2024	Amortissement et provision pour dépréciation	MONTANT NET AU 31/12/2024
		Augmentation	Diminution			
Immobilisations incorporelles	33 378,20 €	17 400,00 €	- €	50 778,20 €	33 861,53 €	16 916,67 €
Immobilisations corporelles	17 810,05 €	- €	- €	17 810,05 €	17 168,84 €	641,21 €
Immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total général	51 188,25 €	17 400,00 €	- €	68 588,25 €	51 030,37 €	17 557,88 €

Variation des amortissements	VALEUR BRUTE AU 31/12/2023	DOTATIONS 2024	DIMINUTIONS 2024 (sorties - reprises)	MONTANT NET AU 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	33 378,20 €	483,33 €	- €	33 861,53 €
Immobilisations corporelles	16 469,34 €	699,50 €	- €	17 168,84 €
Immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
Total général	49 847,54 €	1 182,83 €	- €	51 030,37 €

**Variation des fonds propres**

	À L'OUVERTURE AU 31/12/2023	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTION OU CONSOMMATION	À LA CLÔTURE 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise	1 000,00 €		- €	- €	1 000,00 €
Fonds propres avec droits de reprise	- €		- €	- €	- €
Écart de réévaluation	- €		- €	- €	- €
Réserves	799 586,61 €	22 356,82 €	- €	- €	821 943,43 €
Report à nouveau	- €		- €	- €	- €
Résultat de l'exercice	22 356,82 €	- 22 356,82 €	73 021,76 €	- €	73 021,76 €
Situation nette	822 943,43 €	- €	73 021,76 €	- €	895 965,19 €
Fonds propres consommables	- €		- €	- €	- €
Subventions d'investissement	- €		- €	- €	- €
Provisions réglementées	- €		- €	- €	- €
Sous-total	- €		- €	- €	- €
Total	822 943,43 €		73 021,76 €	- €	895 965,19 €

Suivi des fonds dédiés

	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2024	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Contributions financières d'autres organismes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Handi-livres	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Action en faveur de l'emploi	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Ressources liées à la générosité du public	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Variation des provisions pour risques et charges

	VALEUR AU 31/12/2023	DOTATIONS 2024	REPRISES DE L'EXERCICE UTILISÉES	REPRISES DE L'EXERCICE NON UTILISÉES	VALEUR AU 31/12/2024
Indemnités de retraites	- €	- €	- €	- €	- €
Impôts	- €	- €	- €	- €	- €
Litiges	- €	- €	- €	- €	- €
Autres	- €	- €	- €	- €	- €
Total	- €	- €	- €	- €	- €



Ventilation
des créances et
dettes selon leurs
échéances

	JUSQU'À 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
CRÉANCES ET AUTRES ACTIFS				
Donateurs	- €	- €	- €	- €
Créances fiscales et sociales	- €	- €	- €	- €
Autres créances	- €	- €	- €	- €
Charges constatées d'avance	2 797,53 €	- €	- €	2 797,53 €
Valeurs mobilières de placement	- €	- €	- €	- €
Avoir en banque, CC, livret et caisse	1 061 845,39 €	- €	- €	1 061 845,39 €
Total	1 064 642,92 €	- €	- €	1 064 642,92 €
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 255,56 €	- €	- €	37 255,56 €
Dettes sociales et fiscales	- €	- €	- €	- €
Factures à recevoir	5 190,00 €	- €	- €	5 190,00 €
Personnes morales bénéficiaires des redistributions	123 790,05 €	20 000,00 €	- €	143 790,05 €
Autres dettes	- €	- €	- €	- €
Total	166 235,61 €	20 000,00 €	- €	186 235,61 €

État séparé des avantages et des
ressources provenant de l'étranger
pour 2024

	MONTANT DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES
ÉTAT DU CONTRIBUÉ	
	Néant
Total	Néant

Dettes garanties
par des sûretés
réelles

	VALEUR AU 31/12/24	COMMENTAIRES
Emprunts et dettes financières	- €	
Dettes fournisseurs	- €	
Dettes fiscales et sociales	- €	
Autres dettes	- €	
Total	- €	

Suivi des
évolutions
des effectifs

	31/12/23	31/12/24
Cadres	-	-
Maîtrise	-	-
Employés	-	-
Total	-	-

Variation des
provisions pour
dépréciations

	VALEUR AU 31/12/23	DOTATIONS 2024	REPRISES 2024	VALEUR AU 31/12/24
Provisions réglementées	- €	- €	- €	- €
Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	- €
Provisions pour dépréciations	- €	- €	- €	- €
Total	- €	- €	- €	- €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024





Au conseil
d'administration
du fonds de
dotation ABILITIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation ABILITIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

► Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

► Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « changement de méthode » de l'annexe aux comptes annuels et qui concerne le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau règlement ANC n° 2022-04 qui prévoit un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 qui a été intégré à l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

– Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant

d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 26 juin 2025

Le commissaire aux comptes
FORVIS MAZARS
Damien Meunier
Associé

ABILITIS (anciennement Fonds Handicap & Société) régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008, déclaré à la Préfecture de Paris sous le numéro 20100046 (J.O du 13/11/2010) dont le siège est situé au 51 rue Paul Meurice – CS51111 – 75970 Paris CEDEX 20 • Toutes les marques commerciales déposées ou non déposées citées dans ce document sont la propriété exclusive de leurs détenteurs respectifs • Crédits photos : Miss Irine/stock.adobe.com – Comité départemental d'aviron du Loiret – CMN/Didier Plowy – Gil Lefauconnier – Caroline Moureaux – Association Sportive et Culturelle Bonne Garde – Équipage 38 – Pascal Beltrami – Éclat d'âme – Juliette Valero – Abilitis – DR • Juin 2025.



ABILITIS (**INITIATEUR
DES POSSIBLES**)
FONDS DE DOTATION AU SERVICE DE L'AUTONOMIE ET DE LA CITOYENNETÉ

www.abilitis.fr



EN PARTENARIAT AVEC

